

/K.J.M.V./

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 60. KIGALI

Kigali, le 13 mars 1981.

N° 17/06/ 486 /81

Jeunesse

A traiter par	
Date entrée	23/3/81
N° Classement	1204/12/04

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
K I G A L I

Objet: Observations sur le
rapport de mission du
Directeur Général des
Pharmacies

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de me référer au rapport de mission du Directeur Général des Pharmacies du 17 décembre 1980 et de marquer mon soutien à la proposition de ratifier les conventions de 1961 et 1971 relatives au contrôle des importations et des exportations des stupéfiants.

En effet, il est indispensable de faciliter l'application du code pénal en vigueur dans le Pays en ce qui concerne les stupéfiants.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur le Président de la République, l'assurance de ma plus haute considération.

Le Ministre des Affaires Sociales
et du Mouvement Coopératif
Dr. NTABOMVURA Venant.

Copie pour information à:

- Monsieur le Secrétaire Général
du M.R.N.D.

K I G A L I

- Monsieur le Ministre (TOUS)

K I G A L I

MIJEUNESPORTS



Kigali, le 17 décembre 1980

N° 04/05/1090/80/OPHAR

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
K I G A L I

A traiter par	<i>Inspection</i>
Date entrée:	<i>29/12/80</i>
N° Classement:	<i>9068/12/04</i>

pour info
7/1/81

Jumene
21/12/80

S/Couvert de Monsieur le Ministre
de la Santé Publique
K I G A L I

[Signature]

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence le rapport de mission que j'ai effectuée à l'Ile Maurice du 1 au 11 décembre 1980. Dans cette Ile se tenait un Séminaire de formation à l'intention d'administrateurs chargés au niveau national du contrôle du mouvement légal des drogues en Afrique.

Vous en souhaitant bonne réception, je Vous prie d'agréer, Excellence Monsieur le Président de la République, l'assurance de ma plus haute considération.

Le Directeur Général des
Pharmacies
Dr. RWASINE Jean Baptiste

[Signature]

C.F.I. - Monsieur le Secrétaire Général
du Mouvement Révolutionnaire
National pour le Développement
K I G A L I

- Monsieur le Ministre (tous)

RAPPORT DE MISSION DU DR RWASINE SUR UN SEMINAIRE ORGANISE
A L'ILE MAURICE SUR LE CONTROLE DES STUPEFIANTS

Du 1er au 11 décembre 1980 à l'Ile Maurice, le Secrétariat de l'Organe International de Contrôle des Stupéfiants (OICS), grâce à une assistance financière du Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues (FNULAD), a organisé un Séminaire de formation à l'intention d'administrateurs chargés au niveau national du contrôle du mouvement légal des drogues en Afrique.

Pays participants : Algerie, Bénin, Djibouti, Ethiopie, Lesotho, Kenya, Libérie, Madagascar, Malawi, Maurice (Ile), Mauritanie, Morocco, Mozambique, Nigeria, Rwanda, Sénégal, Somalie, Togo, Tunisie, Zimbabwe.

Pays observateurs : France, Grande Bretagne

Organisations : Organisation de l'Unité Africaine, Organisation Mondiale de la Santé, FNULAD.

Travaux du Séminaire :

L'ouverture officielle a eu lieu le 1er décembre à 9 h du matin par le Ministre des Affaires Etrangères de l'Ile Maurice dans la salle de Conférence de l'Hôtel Meridien. A cette occasion, ont pris aussi la parole le Secrétaire de l'Organe International de Contrôle des Stupéfiants et le représentant de l'ONU. Suivirent alors les présentations des participants.

Dans l'après-midi, ce fut la distribution des documents de travail et la présentation d'un film sur l'évolution du contrôle international des drogues et l'historique des organes internationaux de contrôle, notamment de l'OICS.

La journée du Mardi 2-12-1980 débuta par une explication des rôles joués par différents organismes des Nations Unies concernés dans le contrôle des stupéfiants, à savoir la Commission des Stupéfiants, le FNULAD et l'OICS.

La Commission des Stupéfiants est une des commissions du Conseil Economique et Social. Elle est composée de 30 membres, ou pays élus par le Conseil Economique et Social suivant l'importance de la production, de la fabrication et de la consommation des stupéfiants dans les dits pays. La Commission a le rôle de faire respecter les différents traités sur les stupéfiants et de faire la révision de ces premiers s'il en est besoin. Le Secrétariat de la Commission est tenu par la Division des Stupéfiants.

L'Organe International de Contrôle des Stupéfiants est composé de 13 membres présentés par des pays et élus par le Conseil Economique et Social.

Contrairement aux membres de la Commission, une fois élus les membres de l'Organe ne représentent plus aucun pays, ils sont indépendants. L'Organe a le rôle d'enregistrer les statistiques de tous les mouvements (licites ou illicites) dans le monde entier et d'en faire le rapport à la Commission des Stupéfiants. Il a aussi un Secrétariat permanent.

Le Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'Abus des Drogues est alimenté par des donateurs bénévoles. Il a pour rôle de financer toutes les activités susceptibles de diminuer la consommation illicite des stupéfiants.

Le représentant de l'Organisation Mondiale de la Santé fit un exposé sur le rôle joué par celle-ci dans le système international de contrôle des drogues, et sur les aspects médicaux et pharmacologiques des toxicomanes.

Enfin le représentant de l'Interpol exposa la façon dont le siège de Paris travaille avec les bureaux centraux nationaux en Afrique pour contrôler le trafic illicite des stupéfiants et donna les statistiques des saisies de ces drogues pendant l'année 1979.

La journée du mercredi 3 décembre fut consacré aux exposés des représentants de la Grande-Bretagne et de la France sur la législation et le contrôle des drogues dans leurs pays respectifs.

Dans la matinée du 4 décembre, le représentant de l'OUA fit un exposé sur le rôle joué par celle-ci dans la coopération de lutte contre les drogues en Afrique.

Il en profita pour dire que prochainement l'OUA va organiser dans un des Etats membres (non nommé) un symposium sur la lutte contre l'abus des drogues.

Après le représentant de l'OUA, une déléguée du Conseil International sur les Problèmes de l'Alcoolisme et des Toxicomanies expliqua les méfaits de l'abus de l'alcool sur le corps humain et les objectifs de cet organisme. L'après-midi, le Secrétaire de l'Organe International de Contrôle des Stupéfiants expliqua le pourquoi et la façon de faire des Evaluations annuelles des besoins en stupéfiants de chaque pays sur le formulaire dit " Formulaire B " que nous envoyons d'habitude au siège de l'Organe chaque année. Dans la suite chaque participant exposa les circuits d'importation et de distribution des drogues dans son pays.

Les exposés des participants se poursuivirent dans la journée du 5 décembre à la fin de laquelle le Secrétaire de l'Organe donna des explications sur la liste dite " jaune " contenant tous les stupéfiants visés par la Convention Unique de 1961.

Lundi, le 8 décembre, fut consacré à l'explication d'autres formulaires remplis et envoyés régulièrement par les Etats au Secrétariat de l'Organe.

Il s'agit de :

- Formulaires A/S : sur lesquels les Etats envoient à l'Organe les statistiques trimestrielles d'importations et d'exportations de Stupéfiants.
- Formulaires C/S : sur lesquels les Etats envoient à l'Organe les statistiques annuelles de la production, de la fabrication, de la consommation, des stocks et des saisies de stupéfiants.

Au cours de la même journée, quelques explications ont été données sur la Convention Unique de 1961.

Le Mardi, 9 décembre, fut consacré aux Psychotropes et à la Convention de 1971 les concernant.

Au Mercredi, 10 décembre, il y eut un exposé de chaque participant sur la législation propre à son pays en matière de Stupéfiants et Psychotropes.

La clôture eut lieu le 11 décembre, jour où le Ministre mauricien des Affaires Etrangères distribua des certificats aux séminaristes. Et le lendemain, c'était la rentrée de ces derniers dans leurs pays respectifs.

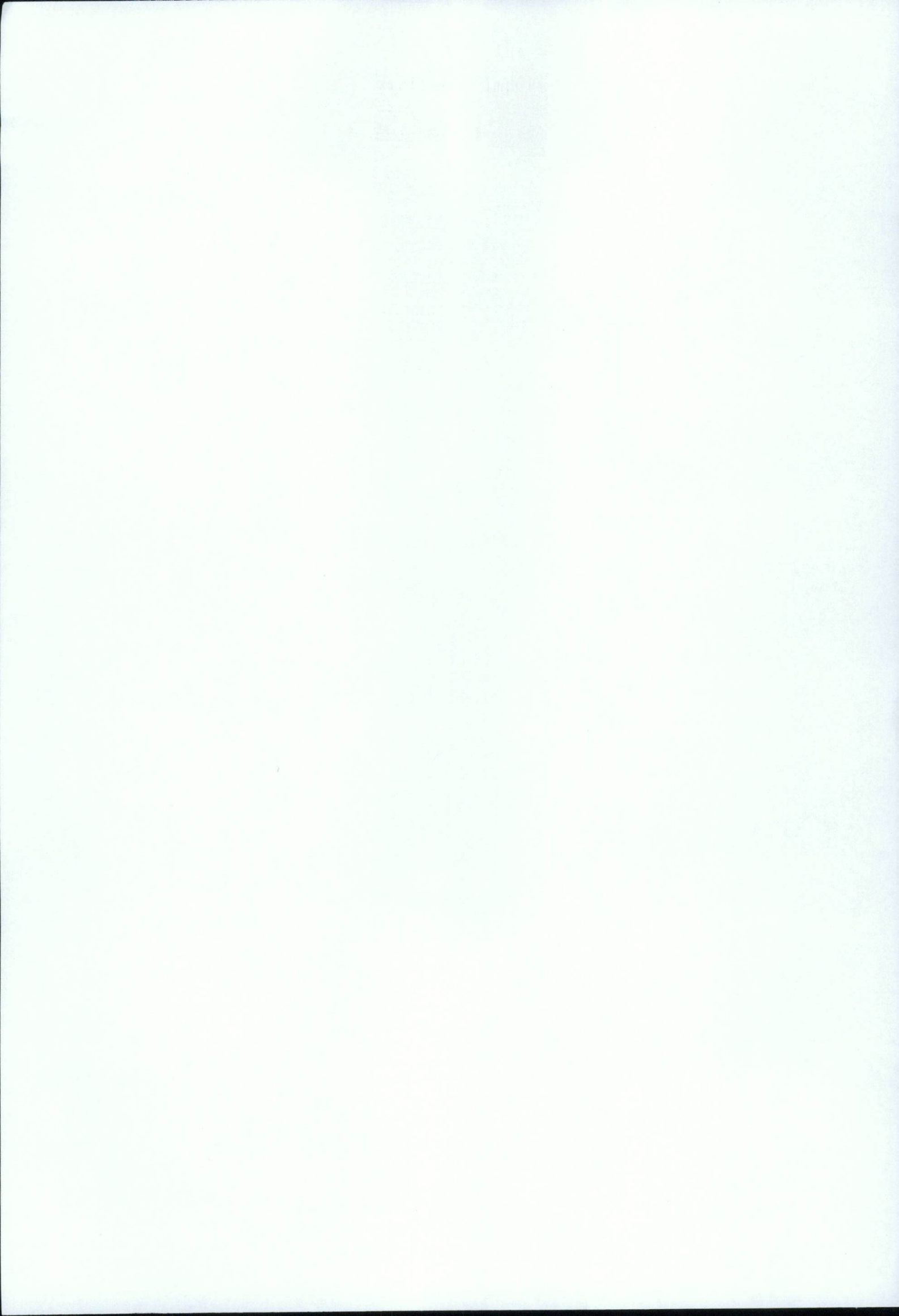
Conclusion :

Les enseignements que j'ai tirés du séminaire de l'Île Maurice rendront beaucoup plus faciles les relations que les services de la direction générale des pharmacies entretient avec l'Organe International de Contrôle des Stupéfiants. Ici, je rappellerai que pour importation des Stupéfiants (certains de ceux-ci étant employés en médecine courante), nous sommes obligés, bien que le Rwanda ne soit partie ni à la Convention de 1961 ni à celle de 1971, de nous conformer aux prévisions d'importations que nous envoyons chaque année à l'Organe. Chaque importation est signalée trimestriellement à ce dernier par le pays importateur et par le pays exportateur. Dans le cas contraire, la Commission des Stupéfiants est saisie de l'affaire, et peut via les autorités nationales compétentes, interdire l'importation desdits stupéfiants dans le pays importateur et l'exportation dans le pays exportateur.

Je rappellerai encore que la non ratification des Conventions de 1961 et 1971 met en difficulté l'application de notre code pénal en ce qui concerne les stupéfiants; le Ministère de la Justice en sait plus long.

Fait à Kigali, le 15 décembre 1980

Dr RWASINE Jean Baptiste



1D
8P

Republique Rwandaise

Ministère Des Affaires Sociales et du
Mouvement Cooperatif

Rapport

11/03/1981

M.I./

REPUBLIQUE RWANDAISE

Kigali, le 11 mars 1981

MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 60 KIGALI.

N° 17/06/08/ 484 /81

A suivre
6.4.81

A traiter par	<i>Jeunesse</i>
Date entrée	<i>13/3/81</i>
N° Classement	<i>10.76/12.04</i>

17/3/81

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI.

Encadre
(LWITIGANDA)

Objet: Programme d'action
de l'A.I.P.H.

27/3/81

Excellence Monsieur le Président,

Vu et transmis pour information.
30.3.81

cf
22.11.83

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence le Programme d'action de l'Année Internationale des Personnes Handicapées tel qu'il a été arrêté par le Comité National créé à cet effet et qui s'est réuni du 2 au 3 février 1981.

Ce programme répond à l'appel de la Communauté Internationale qui invite tous les pays à se pencher plus particulièrement, au cours de l'Année 1981, sur les problèmes et les droits des Personnes Handicapées.

Il comporte une série d'activités réalisables à court, moyen et long terme que je compte présenter aux bailleurs de fonds présents dans ce même programme.

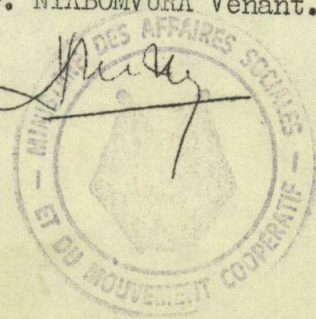
En Vous en souhaitant bonne réception, je Vous prie d'agréer, Excellence Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération.

Copie pour information à:

- Monsieur le Secrétaire Général du M.R.N.D. KIGALI.
- Monsieur le Ministre (TOUS)
- Monsieur le Directeur de l'Etablissement Public (TOUS)

Le Ministre des Affaires Sociales
et du Mouvement Coopératif,
Dr. NTABOMVURA Venant.

JEUNE-SPORTS



/B.J.M./

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF

PROGRAMME D'ACTION DE L'ANNEE INTERNATIONALE
DES PERSONNES HANDICAPEES.

I. INTRODUCTION.

L'année 1981 a été proclamée Internationale des personnes handicapées par la résolution n°31/123 du 16 décembre 1976 de l'Assemblée Générale des Nations Unies qui lui a assigné les objectifs généraux suivants :

- aider les personnes handicapées à s'adapter.
physiquement et psychologiquement à la société ;
- encourager toutes les initiatives prises aux niveaux national et international en vue d'apporter aux personnes handicapées l'assistance, la formation, les soins et les conseils voulus, de leur offrir des possibilités d'emploi qui leur conviennent et d'assurer leur pleine intégration dans la société;
- encourager des projets d'étude et de recherche destinés à faciliter la participation effective de personnes handicapées à la vie quotidienne en améliorant par exemple leur accès aux édifices publics et aux moyens de transport ;
- Eduquer et informer le public pour lui faire connaître les droits des personnes handicapées de participer dans les différents domaines à la vie économique sociale et politique et d'y apporter leur contribution;
- Encourager l'adoption de mesures effectives pour la prévention de l'invalidité et la rééducation des personnes handicapées.

Ainsi l'Assemblée générale des Nations-Unies a voulu attirer l'attention du monde entier sur la personne handicapée et inviter à cette occasion tous les pays à intensifier leurs efforts pour assurer le bien-être de l'handicapé.

Le Gouvernement rwandais saisit cette occasion pour redoubler ses efforts afin d'améliorer la situation de ses handicapés.

./...

- créer un comité de protection pour les personnes handicapées
- faire un recensement des personnes handicapées par types d'handicaps
- élaborer un statut juridique pour les personnes handicapées
- ~~créer un comité national et des comités préfectoraux~~ pour la coordination des activités de l'A.I.P.H.
- intensifier des mesures visant à prévenir l'invalidité en particulier l'invalidité d'origine prénatale et post-natale (améliorer la nutrition, l'immunisation, la lutte contre les maladies myco-bactériennes, la détection précoce des invalidités et les services de santé maternelle et infantile) et toute autre forme de fléau social.
- renforcer les mesures de sécurité routière : clarifier les signalisations, larguer les gendarmes sur les grands axes routiers surtout asphaltés pour empêcher et punir les excès de vitesse. Mettre des panneaux de signalisation là où des handicapés ont leurs résidences etc..
- agrandir le centre pour jeunes sourds muets
- créer un centre de rééducation pour aveugles
- créer des centres de formation professionnelle pour femmes handicapées.

b) Activités à moyen terme :

- faire une enquête statistique pour identifier les différents types ; d'handicaps, leurs causes et le nombre des handicapés. Déterminer les chances qu'ils ont ou celles qui leur restent pour améliorer leur ^{sort} ;
- renforcer les services publics s'occupant des handicapés notamment dans les domaines de la prévention des soins de santé, de l'enseignement et de la rééducation professionnelle;
- fournir des prothèses et appareils nécessaires à toutes les personnes handicapées physiques
- promouvoir des possibilités d'emploi offertes aux personnes handicapées ;

c) Activités à long terme :

- former des spécialistes et des techniciens en nombre suffisant et au niveau voulu pour garantir l'application du programme national concernant tous les aspects de la rééducation et de la réadaptation intégrale des handicapés.

- Monsieur KAMONYO Charles Représentant Légal de l'Association Générale des Handicapés à Gatagara Membre
- Mademoiselle NYIRANSEKUYE Hadidja Professeur au Lycée de Nyundo membre
- Monsieur MAJYAMBERE Silas Président Directeur Général de la Société DANIMO à Kigali
- Monsieur MIRONKO François Xavier, Président Fondateur de l'Usine Mironko Plastic Industries à Kigali
- Monsieur NDAMAGE Eliabu Commerçant à Kigali
- Mademoiselle UWIMANA Lucie Responsable du Centre pour les Aveugles, membre
- Monsieur MUBILIGI Benoît Chef du Personnel au Département de la Réintégration des handicapés à Kigali membre
- Monsieur BIKULI Patrice C/O MERA à Kigali membre

Tâches

- Aider à faire connaître les objectifs et les activités programmées de l'A.I.P.H.
- Stimuler une large participation de la population en suscitant l'intérêt du public sur les questions concernant les personnes handicapées.
- Entretenir des contacts avec les organisateurs de l'A.I.P.H. sur le plan National
- Rechercher les fonds nécessaires à la réalisation des activités prévus dans le cadre de l'A.I.P.H.
- Proposer au Gouvernement une politique générale et des projets spécifiques en faveur des personnes handicapés.

2. Le groupe de coordination

Au niveau National

Le Groupe de Coordination est essentiellement composé d'agents du Ministère des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif auxquels le comité National pour l'Année Internationale pour les Personnes Handicapées a adjoint des agents d'autres services, en raison de leurs services et compétences.

Il se présente comme suit:

<u>Tâche</u>	<u>Attributions</u>	<u>Responsable</u>
Présidence	-Coordonner les Activités de l'A.I.P.H.	Ministère des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif
Supervision	Superviser les activités des groupes	Le Directeur Général des Affaires Sociales au Ministère des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif Le Directeur Général de la Santé de base au Ministère de la Santé Publique.

.../...

- Servir de liaison entre le groupe de coordination et la population.
- Faire le bilan des activités réalisées au niveau préfectoral.

III. BUDGET DE L'A.I.P.H.: Le Budget de l'A.I.P.H. table sur les interventions suivantes:

- a) Contribution du Gouvernement rwandais
 - Budget ordinaire
 - Budget de développement
 - subvention du M.R.N.D.
 - Intervention de la Caisse Sociale du Rwanda.
- b) aides extérieures
 - intervention du Secrétariat exécutif de l'A.I.P.H.
 - intervention de l'UNICEF, l'O.M.S, le P.N.U.D. et l'U.N.E.S.C.O.
- c) Recettes provenant des collectes, des dons et des activités de l'A.I.P.H.
(Tombola, timbres, spectacles, concours littéraires).

N.B. un compte de l'A.I.P.H. sera ouvert à la Banque dès que les fonds seront disponibles.

(1) Les activités à court terme doivent être entamées sans délai.